

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - (N° 761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 16 DUODECIÉS

À l'alinéa 17, substituer à la référence :

« 2° »

la référence :

« 3° »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.